

10. *De droit.*—Soit par la nature de la créance, soit par la disposition de la loi. Ainsi, 10. tout ce qui a été promis aux conjoints par leur contrat de mariage produit de droit des intérêts, sans aucune demande judiciaire.

20. La dot reçue par le fiancé produit de droit des intérêts. *Matrimonio non secuto.*

30. En cas de séparation de biens, le mari doit rendre la dot et les autres biens de sa femme avec les intérêts, ou les fruits, du jour de la sentence.

40 Les intérêts sont dûs de plein droit à la femme, pour le emploi de ses propres et pour ses récompenses.

50. Le co-héritier faisant rapport de l'héritage dont il a augmenté le produit par améliorations, et dont il rapporte en même temps les fruits, à compter de l'ouverture de la succession, a droit aux intérêts de ce que lui ont coûté les améliorations à compter de la même ouverture.

60. Lorsqu'un héritier a payé pour la succession, des charges qu'elle ne pourra acquitter, l'intérêt lui en est dû de plein droit à compter du jour du paiement.

70. Une soulte de partage produit de droit des intérêts, à compter du jour de l'ouverture de la succession.

80. Le douairier peut exiger les intérêts de son douaire, à compter du jour qu'il a eu droit d'en jouir.

90. La somme léguée à un parent collatéral, pour lui tenir lieu de sa part héréditaire, du emploi ou des propres aliénés, produit des intérêts de plein droit.

10. Le tuteur, faute d'emploi d'un capital suffisant de son mineur lui en doit les intérêts de plein droit.

11. Les intérêts d'un reliquat du compte de tutelle sont dûs de plein droit, curatelle de même.

12. Le prix d'un immeuble, ou d'un bien réputé tel, produit des intérêts de plein droit.

13. Lorsqu'un tiers détenteur a payé une somme de deniers pour se maintenir dans son acquisition, les intérêts lui en sont dûs depuis la date de la quittance.

14. La caution qui a payé à l'acquit du principal obligé, a droit aux intérêts à compter du jour de la quittance.